

COUR SUPRÊME DU YUKON

DIRECTIVE DE PRATIQUE N° 44

Règles et formules pour les affaires civiles

Les juges de la Cour suprême du Yukon sont autorisés par l'article 38 de la *Loi sur l'organisation judiciaire*, L.R.Y. 2002, ch. 128, à établir des règles de pratique et de procédure pour les affaires civiles et criminelles. Avant le 15 septembre 2008, les *Règles de la Cour suprême de la Colombie-Britannique* étaient en vigueur. Depuis le 15 septembre 2008, les nouvelles *Règles de pratique de la Cour suprême du Yukon* sont en vigueur dans toutes les affaires civiles.

La version finale des Règles de procédure et formules, en anglais et en français, est maintenant disponible sur le site Web des tribunaux à l'adresse suivante :

www.yukoncourts.ca.

Vous trouverez ces documents sous l'onglet Règles de procédure et formules du Yukon à la gauche de l'écran. Le lien actif aux Règles de procédure et formules et aux Règles de procédure et formules pour le divorce de la Colombie-Britannique demeurera sur le site pour le moment à titre de référence.

Les Règles sont disponibles sur une base individuelle ou en un document comprenant toutes les Règles en format PDF. Le même principe s'applique également aux formules. Les formules seront disponibles sous format Word dans un avenir rapproché.

Veillez noter que les copies précédentes des Règles et formules sur CD-ROM ne doivent pas être utilisées, car plusieurs changements ont été apportés à ces CD depuis leur publication aux fins de consultation.

Vous pouvez commander des copies papier des Règles et formules en communiquant avec l'Imprimeur de la Reine aux adresses suivantes :

Adresse postale
Gouvernement du Yukon
Imprimeur de la Reine (W-9)
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Tél. : 867 667-8573
Télec. : 867 393-6210

Adresse municipale
Imprimeur de la Reine
2^e étage, édifice 1277
9029, route Quartz
Whitehorse (Yukon) Y1A 4P9
Courriel : queens.printer@gov.yk.ca

Juge Veale
4 septembre 2008